

# FONDS Fonds social

publié le 10/09/2015

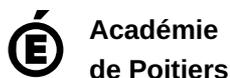
## SOCIAL

---

Si vous rencontrez des difficultés pour faire face à certaines dépenses de scolarité pour votre enfant, vous pouvez solliciter auprès de l'établissement une aide financière.

A cette fin, un dossier de demande de fonds social est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement. Ce document doit être complété et remis avec toutes les pièces justificatives, au secrétaire ou à la gestionnaire du collège.

Une commission aura lieu prochainement pour statuer sur l'attribution ou non d'une aide.



*Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.*

*Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.*